## **Changement d'adresse**

En cas de déménagement dans la commune, avec le <u>Service Public officiel de</u> <u>modification d'adresse de l'Etat</u> vous pouvez dorénavant déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et de fournisseurs d'énergie.

.Voici la liste des organismes publics et privés auprès desquelles vous pourrez actualiser vos coordonnées depuis le portail en ligne du gouvernement :

- La CAF
- La Sécurité Sociale (CPAM, Cram, CGSS, etc.)
- L'assurance maladie
- Le fournisseur d'énergie : uniquement s'il s'agit d'EDF, d'ENGIE
- Les impôts (trésor public)
- · Les caisses de retraite

Le SIV concernant un certificat d'immatriculation pour <u>changer l'adresse</u> auquelle est rattaché votre voiture.